Image not found or type unknown

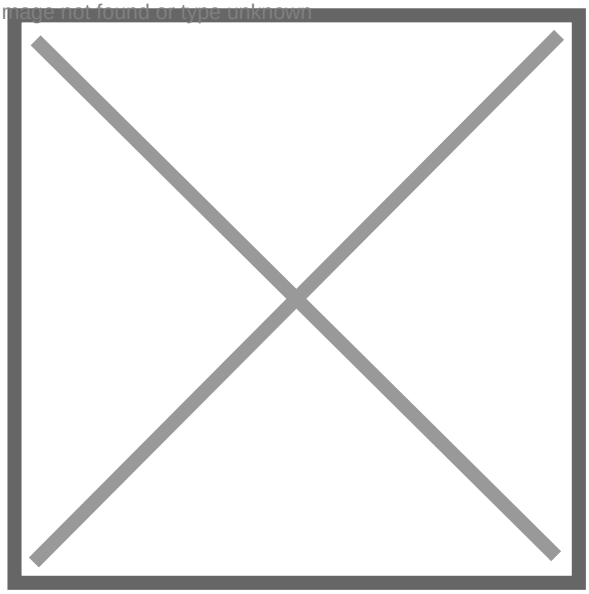

Clause de résiliation contrat sous traitance

Par **machdeux**, le **21/10/2014** à **08:18**

Bonjour,

Devant signer un contrat de sous traitance pour un développement informatique de 15 jours quel est le délai de préavis légal pour une résiliation en cas de problème ?

Est-il possible d'y rajouter une période de probation ?

Merci d'avance pour vos réponses,

Machdeux

Par **moisse**, le **21/10/2014** à **17:07**

Bonjour,
[citation] le délai de préavis légal pour une résiliation en cas de problème [/citation]
Ce délai n'existe pas.
Mais la liberté des conventions vous permet d'insérer toutes les conditions que vous voulez à condition:
* qu'elles ne soient pas contraire à l'ordre public
* qu'elles ne soient pas léonines.
[citation]une période de probation [/citation]
Une période d'essai ?

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés